

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SOMME**

**ARCHIVES DÉPARTEMENTALES**

**PRÉFECTURE DE LA SOMME, CABINET DU  
PRÉFET**

---

*Carnets B – renseignements, garantie de la sûreté*

1938-1947

**Répertoire numérique détaillé**

**96 W**

établi par  
Inès GUÉRIN, Attaché administratif

sous le contrôle scientifique de

Élise BOURGEOIS, Conservateur en chef du patrimoine, directrice adjointe

*Amiens, 2022*

# SOMMAIRE

---

**Introduction** page 3

*Présentation du versement*

*Communicabilité*

**Sources complémentaires** page 5

*Archives*

**Répertoire numérique détaillé** page 8

# INTRODUCTION

---

## Présentation du versement

Le versement 96 W a été réalisé en 2013 par la Préfecture de la Somme.

Composé de deux articles, ce fonds de 0.1 mètre linéaire est constitué de dossiers en lien avec la garantie de la sûreté du territoire, - perquisitions à opérer, arrestation des auteurs de troubles, révision des listes de suspects, gestion du camp de surveillance administratif de Doullens - pour la période 1938-1947.

## Historique du service

Dans le cadre du maintien de la sécurité intérieure de l'État, la surveillance du territoire est assurée sous les ordres du préfet, délégué du Ministre de l'Intérieur à Paris, en lien avec les commissariats, dont le commissariat spécial d'Amiens. La Préfecture centralise alors les renseignements sur les éléments étrangers résidant sur le territoire (individus à éloigner ressortissants des puissances neutres (dont polonais, roumains, italiens, espagnols) et ennemies (allemands)) sur le territoire samarien, ainsi que sur les courants politiques (communistes, anarchistes et gaullistes) et les trafiquants au marché noir. La Préfecture réalise la liste des personnes surveillées et ordonne perquisitions et arrestations.

Pour ce faire, l'inscription des auteurs de troubles sur le « Carnet B », instrument principal de surveillance des « suspects », français ou étrangers, sous la Troisième République en France, est constitué dès 1886 par le général Boulanger pour lutter contre les activités d'espionnage. Géré par le ministère de l'Intérieur, il est progressivement étendu à tous les individus pouvant troubler l'ordre public, notamment les antimilitaristes s'opposant à la mobilisation nationale. L'instruction du 1<sup>er</sup> novembre 1912 sur le carnet B pour les états-majors de corps d'armée et de gendarmerie est mise à jour en 1922 et rectifiée en 1938. Le 1<sup>er</sup> août 1914, le ministre de l'Intérieur Louis Malvy décide de ne pas le mettre en œuvre lors du déclenchement de la Première Guerre mondiale. À la fin de la guerre, il est conservé et repris aux fins de surveillance générale, en particulier des étrangers. La radiation des personnes inscrites au carnet B était effectuée par le Préfet conformément à la décision du Ministre de l'Intérieur. La suppression du carnet B a lieu en 1947.

La seconde partie du fonds traite des internements au camp administratif de Doullens par décision du Préfet. Le Camp de Doullens est un camp d'internement administratif français situé dans la Citadelle de Doullens. La création du camp d'internement administratif est décidée par le Ministre secrétaire d'État à l'Intérieur le 27 août 1941, initialement pour l'internement de personnes coupables de marché noir. Il sert également de centre de détention pour les opposants politiques et les Juifs jusqu'en mars 1943. Administré par les Français, le camp de Doullens est ouvert le 9 septembre 1941 à la suite

d'importants travaux d'aménagement. Sa création et son aménagement sont étroitement surveillés par les Préfets des trois départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme. Sa garde par la gendarmerie est facilitée par l'existence d'un chemin de ronde le long de l'enceinte extérieure. Les conditions de détention y sont très pénibles et les conditions sanitaires y étaient déplorables, comme les archives le prouvent.

Le camp peut recevoir au maximum 600 internés une fois les travaux achevés. Il compte 433 prisonniers en mai 1942, en grande majorité des internés politiques. Aucun quartier pour les femmes n'y est prévu. Au 15 janvier 1942, le camp détient 324 internés politiques, 13 pour marché noir et 7 juifs, dont 22 prisonniers polonais, 5 italiens, 3 belges, un turc et un grec, originaires du Nord et du Pas-de-Calais pour une plus faible proportion de Samariens. Lors de sa création, le camp est désigné pour recevoir les internés de ces trois départements. Depuis, son extension est envisagée aux départements de l'Oise et de l'Aisne. En grande majorité, les prisonniers sont ouvriers ou employés de la mouvance politique. Mais on compte également quelques intellectuels dont deux médecins et quelques instituteurs.

Le 31 mars 1943, le camp est évacué en totalité, les Allemands voulant en prendre possession pour y installer des commandos chargés d'effectuer des travaux sur le littoral. 215 détenus sont dirigés vers le camp de Pithiviers, 85 vers le Camp d'Écrouves près de Toul en Meurthe-et-Moselle ; les détenus pour « marché noir » sont, eux, transférés au camp de Saint-Denis-lès-Sens dans l'Yonne.

## **Intérêt historique**

Les documents issus de la première partie de ce fonds éclairent la lecture sur la gestion des arrestations et la surveillance pendant la Seconde Guerre mondiale, les rapports et les échanges de renseignements entre les différentes structures impliquées dans le maintien de la sûreté nationale (les préfectures de département, les sous-préfectures, la section de l'administration de la police, la commission de révision des internements administratifs dépendant du secrétariat général du gouvernement, les commissariats notamment commissariat des renseignements généraux de la Somme), les outils utilisés (surveillance, perquisitions, enquêtes demandées par les autorités allemandes) et de mesurer ainsi le degré et les critères de surveillance. On peut également y observer le principe de délation par les particuliers. Les dossiers sont soit organisés par type d'arrestation (politique ou marché noir) soit par origine de l'individu surveillé (étrangère ou locale).

La seconde partie du fonds donne de nombreux renseignements quant à la vie du camp de Doullens : les fournitures nécessaires, l'hygiène, la nourriture donnée aux prisonniers, la défense, la gestion du personnel (inspecteur, cadres, gardiens, médecins), le contrôle par l'inspecteur départemental d'hygiène et docteur, l'organisation des rondes, la gestion des évasions.

## **Communicabilité**

Il convient de rappeler qu'aux termes du Code du patrimoine, la communicabilité des liasses de ce versement est immédiate.

**La communicabilité des liasses de ce versement est donc immédiate.**

# SOURCES COMPLÉMENTAIRES

---

## Bibliographie

### Carnet B

MAFART Jean. In *Dictionnaire du renseignement*. - S. l. : Perrin, 2018, pages 134 à 136.

### Camp de Doullens

PRILAUX Gilles, SECCHIONI Pauline. *La citadelle de Doullens et les ombres de Buchenwald, la place forte doullennaise lors des deux derniers conflits mondiaux*. Amiens : Somme patrimoine, 2022.

[8°6204]

MAISSE Gérald. *Occupation et Résistance dans la Somme, 1940-1944*. - Abbeville : F. Paillart, 2005.

[8°4113]

## Archives

### Archives départementales

#### **CABINET DU PREFET**

[26 W<sup>1</sup>](#) Occupation allemande et libération. 1940-1942

#### **DIRECTION RÉGIONALE DES RENSEIGNEMENTS INTÉRIEURS**

[1124 W](#) Surveillance des partis politiques, syndicats et manifestations. 1944-1974

[1376 W](#) Dossiers des organisations résistantes, des organisations et partis ayant collaboré. 1942-1960

---

<sup>1</sup> Le lecteur peut consulter en particulier les cotes 26W 14, 72, 106-107, 118, 121, 124, 143, 191, 192, 565, 566, 568, 597, 604, 612, 621, 651-657, 659, 660, 662, 664, 666-671, 673-676, 685, 803, 832.

[1471 W](#) Dossiers de collecte de renseignements.

1943-1986

## ***INSPECTION ACADÉMIQUE DE LA SOMME***

[1163 W](#) Dossiers d'instituteurs, dossiers des personnels enseignants, administration, service et surveillance ; dossiers des personnels enseignants suppléants.

1940-1982

# Répertoire numérique détaillé

---

**96 W 1**

Garantie de la sûreté du territoire, perquisitions à opérer et arrestation des auteurs de troubles, révision des listes de suspects : correspondance, télégramme, mandat de perquisition, note de service, liste des personnes à surveiller ou à perquisitionner et des personnes inscrites au carnet B, procès-verbal de la conférence portant sur la révision du carnet B, liste des personnes radiées du carnet B, état nominatif des étrangers résidant dans le Département de la Somme proposés pour être inscrits au carnet B spécial, fiche individuelle de surveillance (1938-1947) ; Gestion des arrestations, proposition d'internement au camp de surveillance administratif de Doullens et remise en liberté, surveillance des internés en permission, gestion du personnel, vie du camp (fourniture, hygiène, nourriture, surveillance), transfert de prisonniers, échange entre le chef de camp et le préfet : fiche individuelle dite compte-rendu d'enquête, correspondance, liste des individus suspects, en instance et internés (dont ceux d'origine étrangère ou des départements du Nord et du Pas-de-Calais), correspondance, arrêté préfectoral, procès-verbal de gendarmerie, procédure d'internement, liste du personnel, règlement intérieur, instructions, procès-verbal d'audition, déclaration des prisonniers, lettre de candidature pour recrutement, rapport sur les internés, plan de la citadelle, plan de défense, liste de candidature de gardiens au camp, rapport de présentation du camp, courrier de demande de libération, rapport d'incident (1940-1944).

1938-1947